



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2024-162

PUBLIÉ LE 15 MARS 2024

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2024-03-14-00010 - Arrêté portant délégation de signature - Trésorerie Paris Amendes 1ère division (2 pages)	Page 3
75-2024-03-14-00012 - Arrêté portant délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - pôle contrôle fiscal et affaires juridiques (cadres A - IP/IDIV) (4 pages)	Page 6

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-03-14-00010

Arrêté portant délégation de signature -
Trésorerie Paris Amendes 1ère division



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle de Gestion Fiscale
Trésorerie Paris Amendes 1ère division
15 rue Maryse Hilsz
CS 22044
75979 Paris Cedex 20

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le comptable public, Jean-François HADDOUCHE, responsable de la Trésorerie Paris Amendes 1ère division,

- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Délégation de signature est donnée aux cadres A et à un contrôleur principal en fonctions à la trésorerie Paris Amendes 1ère division à :

- M. Stéphane COMPAIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Frédéric CONSTANT, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Julien HOPIN, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- Mme Ilhem BOUZEFANE, inspectrice des finances publiques, adjointe du comptable ;
- M. Olivier VALLÉE, inspecteur des finances publiques, adjoint du comptable ;
- M. Gilles GASCHET, contrôleur principal des finances publiques ;
- M. Lionel TANGUY, contrôleur principal des finances publiques ;
- Mme Muriel HILBERT, contrôlease des finances publiques.

afin de leur permettre :

- 1°) de gérer et administrer, pour lui et en son nom, la Trésorerie de Paris Amendes 1ère division,
- 2°) d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- 3°) d'effectuer des déclarations de créances,
- 4°) d'agir en justice,
- 5°) de signer les actes de poursuites.

Article 2

Délégation de signature est donnée à :

Nom et prénom des agents	Grade
AOUIDAT Lotfi	B
BACHELARD Samuel	B
BATTISTELLO Coralie	B
CORVO Célia	B
COULIBALY Khoulle	B
GRIMAUULT Sébastien	B
LACHEHEB Anis	B
PAIRRAUD Anne-Gaëlle	B
POTOT Frédéric	B
SAIDI Saïd	B
SIMON Stéphane	B
TECHER Marine	B
AHMISSOU Leïla	C
BERTHO Anne	C
COULIBALY Diélika	C
DEBACQ Thomas	C
DEVILLIERS Axelle	C
SERRANO Frédéric	C

à effet d'accorder des délais de paiement d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € sur présentation des justificatifs de ressources par le débiteur.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département de Paris.

À Paris, le 14 mars 2024

Le comptable Responsable de la
Trésorerie Paris Amendes 1ère division

Signé

Jean-François HADDOUCHE

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2024-03-14-00012

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal -
pôle contrôle fiscal et affaires juridiques (cadres
A - IP/IDIV)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction régionale des Finances
publiques d'Île de France et de Paris**
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Paris, le 14 mars 2024

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

**L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de Paris,**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée aux agents dont le nom et le grade sont mentionnés à l'annexe 1, à effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 300 000€ ;
- 2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale sans limitation de montant et dans la limite de 700 000 € en matière de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée,
- 3° les décisions prises sur les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts dans la limite de 300 000 € ;
- 4° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 200 000 €;
- 5° les décisions prises sur les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 305 000 €;

- 6° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales;
- 7° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;
- 8° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 9° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires.

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

L'administratrice générale des finances publiques,
Directrice régionale des finances publiques
d'Ile-de-France et de Paris

signé

Sophie MAHIEUX



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Nom	Grade
Mme Laetitia BALLIS	Inspectrice principale
Mme Sylvie BEROUJON	Inspectrice principale
Mme Sylvie BERTHON	Inspectrice principale
Mme Bamby CAMARA	Inspectrice principale
M. Jean Pierre CASTET	Inspecteur principal
Mme Adeline CHAUMONT	Inspectrice principale
Mme Marie-Noëlle DAVID	Inspectrice principale
Mme Joëlle HAAS	Inspectrice principale
M. Fabien HAMEL	Inspecteur principal
M. Sébastien LABARRERE	Inspecteur principal
Mme Gabrielle LE GRIN-TARDIF	Inspectrice principale
Mme Saiya LU	Inspectrice principale
M. Jérôme MARFOND	Inspecteur principal
Mme Marie-Laure MORISOT	Inspectrice principale
Mme Marie-Christine NORMAND	Inspectrice principale
Mme Nadine PEUCH	Inspectrice principale
Mme Françoise PREVOST	Inspectrice principale
M Dominique SERGI	Inspecteur principal
Mme Sabine SCHMITT	Inspectrice principale

Mme Martine BRANCON	Inspectrice divisionnaire
M. Charles CANNEVAL	Inspecteur divisionnaire
M. Eric GLADIEU	Inspecteur divisionnaire
M. Patrice GRIFFI	Inspecteur divisionnaire
Mme Valérie GUENERET	Inspectrice divisionnaire
M. Philippe JACOMO	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie MADEC	Inspectrice divisionnaire
M. Manuel PEREIRA	Inspecteur divisionnaire
Mme Nathalie QUIQUELY	Inspectrice divisionnaire
M. Vincent SAFRA	Inspecteur divisionnaire

Mme Gaëlle SIMON	Inspectrice divisionnaire
Mme Amélie VIGIER	Inspectrice divisionnaire
M. Stéphane VON GASTROW	Inspecteur divisionnaire
Mme Sophie ZYGELMAN	Inspectrice divisionnaire